



DÉPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :

29

Nombre des membres en
fonction :

29

Nombre des membres
participant à la séance

21 + 3 procurations

OBJET :

Point n° 6a

**Attribution d'une
subvention
exceptionnelle à
l'association « Chorale
de l'Amitié »**

Mise en ligne sur le site
internet de la commune le
3 février 2026 par
Monsieur Gilbert STOECKEL
Maire de Thann

Cette délibération peut faire
l'objet d'un recours devant le
tribunal administratif pendant
un délai de deux mois à
compter de sa publication et
de sa réception par le
représentant de l'Etat

EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 31 janvier 2026

Etaient présents : M. STOECKEL, Mme FRANÇOIS-WILSER, M. VETTER, Mme BAUMIER-GURAK, M. THIEBAUT, Mme KEMPF, M. GOEPFERT, Mme HOMRANI, M. WEINGAERTNER, Mme VISCHER, M. STAEDLIN, Mmes LEGRAND, BITSCH, PERY, BILLIG, M. CHOLAY, Mmes DIET, CALLIGARO, SIZERE, M. Eugène SCHNEBELEN, Mme MALLER

Etaient excusés et ont donné procuration :

Mme TORRENT, excusée, a donné procuration à Mme KEMPF
M. MORVAN, excusé, a donné procuration à M. WEINGAERTNER
M. BELHADRI, excusé, a donné procuration à Mme BAUMIER-GURAK

Etaient excusés, sans procuration :

M. SCHMITT
M. Charles SCHNEBELEN, a quitté la séance du Conseil Municipal à 9h50

Etaient absents, non excusés :

M. BOCKEL
Mme MURA
M. SLIMANI

Madame Marie BAUMIER-GURAK, adjointe déléguée à la culture, au rayonnement et à l'animation de la Ville, au tourisme, aux jumelages, à la communication et au soutien au développement du commerce et du centre-ville, présente au Conseil Municipal la demande de subvention exceptionnelle adressée à la Ville de Thann par l'association « Chorale de l'Amitié de Thann ».

Madame BAUMIER-GURAK indique que dans le cadre du développement des liens d'amitié avec Sigmaringen, l'association « Chorale de l'Amitié de Thann » organise des échanges et concerts à Sigmaringen. Ces rencontres contribuent à la force et à la mise en vie du jumelage. Ces échanges occasionnent toutefois des frais importants à l'association.

Dans ce cadre et afin de soutenir les actions valorisant les jumelages, Madame Marie BAUMIER GURAK propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association « Chorale de l'Amitié ».

Cela étant exposé, il est proposé à l'assemblée d'adopter les termes de la délibération suivante,

Vu les éléments exposés par Madame Marie BAUMIER-GURAK, à savoir l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € en soutien aux actions de valorisation du jumelage avec Sigmaringen,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 23 voix pour, Monsieur VETTER, membre du comité directeur de la Chorale de l'Amitié n'ayant pas pris part au vote :

- attribue une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'association « Chorale de l'Amitié »,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au mandatement.

Pour extrait conforme
Gilbert STOECKER
Maire de Thann



Philippe CHUDANT
Secrétaire de Séance